



CHARTRE POUR LA PROTECTION DES ESPACES VERTS ET MILIEUX NATURELS DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE les études et expériences universelles soulignent que notre environnement vital s'épuise;

CONSIDÉRANT QUE les espaces verts et naturels de l'île de Montréal font partie de notre patrimoine commun;

CONSIDÉRANT QUE l'étalement urbain cause des effets écologiques néfastes;

CONSIDÉRANT QUE l'étalement urbain occasionne aussi des effets sociaux et collectifs néfastes, dont la ségrégation, l'isolement, des coûts d'infrastructures prohibitifs et le déclin des zones naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les milieux naturels et espaces verts ont un impact direct sur la qualité de vie et la santé de la ville et de sa population;

CONSIDÉRANT QUE Montréal s'est engagée sans réserve pour le droit à l'environnement sain et pour combattre les changements climatiques et qu'elle est la ville hôte du secrétariat sur la Convention de la Biodiversité des Nations unies;

CONSIDÉRANT QUE nous, les membres réunis de la société scientifique et de la population civile, sommes unanimes pour exiger un virage déterminant dans les politiques de développement traditionnelles pour immédiatement prioriser notre patrimoine environnemental commun;

Il est résolu que l'agglomération de Montréal:

- Mette un terme immédiat à tout étalement urbain sur l'île de Montréal en établissant un moratoire permanent sur tout projet d'infrastructure et de développement visant les espaces verts et naturels du territoire;
- Protège la biodiversité, la spécificité des différents écosystèmes et l'intégrité de l'habitat sur 100% de son territoire;
- Planifie le développement du territoire afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle et développe le réseau de transport en commun pour mettre fin à l'exclusion sociale;
- Accorde l'accès aux espaces verts du territoire pour l'entièreté de la population et en particulier les enfants, les groupes défavorisés et marginalisés y compris les personnes à mobilité réduite;

ADOPTÉ À MONTRÉAL EN CE 16^{IÈME} JOUR D'AVRIL 2016.



**CHARTRE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX VERTS ET
NATURELS DE MONTRÉAL**
